

Une plateforme de services du grand âge à Valdahon aux portes du Haut-Doubs

**Lancement officiel du projet : signature de la convention d'études
et de partenariat entre la Fondation Partage et Vie et Axentia**



La Fondation Partage et Vie, gestionnaire de 122 établissements médico-sociaux et sanitaires a remporté l'appel à projet lancé par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et le département du Doubs concernant « la création d'un établissement médico-social dans le cadre d'une plateforme de services ».

Elle a choisi de s'associer au bailleur social Axentia pour mener à bien la construction de la structure. Ce 24 novembre 2021, à l'occasion du Congrès de la FEHAP, Dominique Monneron, directeur général de Partage et Vie et Gilles Leclerc, directeur général d'Axentia, signent la convention d'études et de partenariat qui lance la mise en œuvre officielle du projet.

■ Un pôle ressources grand âge nouvelle génération

C'est en septembre 2020 que l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et le département du Doubs ont lancé la consultation sur laquelle la Fondation Partage et Vie s'est immédiatement positionnée. Comme l'explique Dominique Monneron, le directeur général, « le projet correspond à la vision que nous avons de l'EHPAD de demain. Il s'agit de créer un pôle ressources capable de répondre aux besoins et attentes des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, autonomes ou non, quels que soient leur lieu de vie ou leur situation personnelle et familiale. »

Le projet prévoit en effet la création d'un EHPAD de 88 places et d'une résidence autonomie de 30 places.

- **L'EHPAD** proposera des modalités d'accompagnement plurielles pour répondre à tous les besoins.

Il disposera de 70 places en hébergement permanent. Une unité protégée sera réservée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les résidents souffrant de troubles cognitifs débutants pourront bénéficier, en journée, d'une prise en charge au sein d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). Une unité spécifique accueillera les personnes handicapées vieillissantes. L'établissement proposera également 3 places d'accueil temporaire et 10 places d'accueil de jour. Enfin, particularité du dispositif, 5 places d'EHPAD hors les murs permettront d'accompagner des personnes âgées dépendantes souhaitant rester à leur domicile tout en bénéficiant des services fournis en établissement.

- **La résidence autonomie** comprendra 30 places, en pavillon ou appartement. 10 seront dédiées aux personnes handicapées vieillissantes.

Les deux établissements seront positionnés au cœur d'une plateforme de services, en lien étroit avec les différents partenaires du secteur (services d'aides à domicile, services de soins infirmiers à domicile, maisons de santé pluriprofessionnelles...), afin d'offrir aux publics visés un panel de solutions de prises en charge adaptées.

Ainsi conçu, le projet permet de répondre aux besoins et attentes du plus grand nombre : personnes âgées dépendantes, seniors autonomes ou en perte d'autonomie, seniors souhaitant rester à domicile, personnes handicapées vieillissantes. Des passerelles seront établies entre les différents modes d'accueil pour faciliter le parcours de santé des usagers. Les personnes accueillies en résidence autonomie bénéficieront par exemple d'une priorité d'admission à l'EHPAD. L'accueil temporaire pourra précéder une admission permanente ou anticiper un retour à domicile avec suivi en accueil de jour.

■ Conception d'espaces à taille humaine, ouverture sur la cité, dimension intergénérationnelle

La volonté d'intégrer une dimension intergénérationnelle au projet et de concevoir des lieux de vie à taille humaine, favorisant le lien social, dans une logique de mixité et de modularité, a guidé le travail de conception des équipes de Partage et Vie.

- L'EHPAD sera ainsi organisé en petits hameaux de vie, garantissant une atmosphère à la fois chaleureuse et intime ainsi qu'un accompagnement personnalisé.
- Des chambres d'hôtes pourront recevoir les aidants.
- Des formes d'habitats variés ont été imaginées pour la résidence autonomie : pavillons, colocation et appartements en bâtiment collectif.
- Un soin particulier sera apporté aux espaces de vie pour favoriser le partage et les moments de convivialité.
- Des équipements de soins et de loisirs interactifs et connectés seront installés : salles d'activités physiques, espaces immersifs et sensoriels, déploiement de la télémédecine pour faciliter les consultations...
- Une micro-crèche ou une maison d'assistantes maternelles, située au rez-de-chaussée de l'EHPAD, pourra accueillir des enfants de salariés et ceux des familles du quartier.
- Le site comportera également des jardins partagés, des espaces de promenade, un ludoparc.
- Les habitants de la commune pourront venir profiter de toutes les installations (jardins, salle de restaurant...) et participer aux animations.
- En lien avec les acteurs locaux seront organisés des ateliers de prévention de la perte d'autonomie (activités physiques, stimulation mémoire...) ou d'aide aux aidants.

Le site de Valdahon a été retenu pour implanter ce projet. C'est une commune qui bénéficie d'un bon niveau de services et d'équipements, de commerces de proximité, d'un environnement naturel de qualité et d'une bonne desserte routière et ferroviaire.

■ **Axentia et Soho Atlas In Fine, partenaires-constructeurs du projet**

La Fondation Partage et Vie a choisi de s'associer à Axentia pour mener à bien la construction du projet. Bailleur social et partenaire historique de la Fondation, Axentia est spécialisée dans la construction et le portage d'établissements médico-sociaux et de résidences thématiques avec une compétence nationale. La conception architecturale a été confiée au cabinet Soho Atlas In Fine.

Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité, à la modularité des espaces et au respect des normes environnementales. Parti pris a ainsi été adopté de valoriser le matériau bois et de travailler avec la filière locale. Des installations domotiques faciliteront le quotidien des résidents et des professionnels. Les unités de vie seront organisées de manière à pouvoir fonctionner en autonomie en cas de pandémie.

■ **Des savoir-faire déjà expérimentés dans le réseau de Partage et Vie**

Partage et Vie gère 122 établissements et services. Le projet proposé pour cette plateforme de services grand âge s'appuie sur des expérimentations ayant déjà fait leur preuve dans d'autres structures de son réseau.

La Fondation figure par exemple parmi les premiers opérateurs à avoir développé un accompagnement adapté pour les personnes handicapées vieillissantes, avec des unités spécifiques au sein de ses EHPAD ainsi que des équipes dédiées et formées. Partage et Vie est également à l'initiative de la première maison de retraite à domicile de France, M@do. La proposition de créer une maison d'assistantes maternelles s'inspire de celle ouverte à l'EHPAD *L'Archipel* en Normandie. En termes de soins, la télémédecine est déployée avec succès dans le réseau, tout comme les PASA et les approches non médicamenteuses (méthode Montessori, notamment) qui apportent un vrai plus aux résidents et aux soignants.

La Fondation s'appuiera aussi sur son institut de formation interne pour former régulièrement les équipes. Les agents de soins pourront bénéficier d'une formation qualifiante pour accompagner leur parcours professionnel dans la filière soignante. Les stages « découverte » et les contrats d'apprentissage seront favorisés pour encourager la découverte des métiers du grand âge et susciter les vocations. Enfin, les fonctions seront mutualisées entre les différentes structures de la maison de retraite à domicile.

■ **La promesse d'un travail en réseau avec les principaux acteurs du secteur**

Partage et Vie s'appuiera sur les compétences et réseaux en œuvre sur le territoire.

Partage et Vie dispose d'un établissement dans le Doubs, à Montbéliard, et entretient des relations de confiance avec les autorités de tutelles (ARS et Conseil départemental). Des attaches ont également été prises dès le début du projet avec la mairie de Valdahon pour prendre en compte les attentes spécifiques éventuelles et bien cerner les besoins du bassin d'habitation.

Les acteurs du secteur ont été identifiés et parfois déjà rencontrés pour évoquer les conditions de mise en place des partenariats, comme l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne-Franche-Comté avec qui un travail sur l'insertion professionnelle pourra être mené, la SDH pour les passerelles d'accueil des personnes handicapées vieillissantes, l'ADMR pour l'EHPAD hors les murs. L'objectif est de nouer les liens avec tous les acteurs des filières gériatrique et handicap pour faciliter le parcours de santé des résidents.

CONTACTS

Yves Jeangorges

Directeur Territorial Est
yves.jeangorges@fondationpartageetvie.org
T. 06 72 63 33 37

Catherine Schwartz

Directrice de la Communication de Partage et Vie
catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org
T. 01 58 07 16 60

La Fondation Partage et Vie

Acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, Partage et Vie gère 122 établissements médico-sociaux et sanitaires. La Fondation accompagne également les personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide à la personne, de soins infirmiers ou d'hospitalisation à domicile. Partage et Vie agit contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap.

Chiffres clés nationaux (au 31/12/2020)

- 122 établissements et services
- 7 414 places d'accueil dans le médico-social
- 3 916 patients accueillis dans quatre établissements sanitaires
- 15 944 personnes soutenues à domicile, notamment via des plateformes de téléassistance
- 6 535 collaborateurs

Le projet de plateforme de services en quelques chiffres

- **EHPAD de 88 places comprenant :**
 - 70 places d'hébergement permanent, dont 14 places minimum dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, 10 places pour personnes handicapées vieillissantes, et un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA).
 - 3 places d'hébergement temporaire,
 - 10 places d'accueil de jour,
 - 5 places dédiées à l'accompagnement de personnes âgées hors les murs (EHPAD à domicile).
- **associé à une résidence autonomie de 30 places**, dont 10 dédiées aux personnes handicapées vieillissantes.